

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MELISSA ALBERT	Numéro de permis 2014821	Date d'inspection Le 24 juillet 2019	
Nom de l'établissement CENTRE ÉDUCATIF MÉLI MÉLO		Numéro de téléphone (506) 852-1317	
Adresse 210 rue Sainte-Therese Dieppe NB E1A 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	31 juil. 2019	24 juil. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			

original signé par
Paula Morin

Le 24 juillet 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Mélissa Albert

Le 24 juillet 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date